



COMMUNIQUE

Paris le 10 juin 2014,

La mission d'information sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire a invité les six organisations syndicales représentatives à participer à une table ronde ce mardi 10 juin.

La commission nous a informé que les représentants de la Fédération Nationale des Gardes Champêtres (FNGC) et du Syndicat National de l'Environnement de la Fédération Syndicale Unitaire (SNE-FSU) étaient également conviés à cette table ronde.

Or, nous apprenons tout à fait par hasard, qu'un syndicat non représentatif, le SNPM, était également invité. Si les six organisations représentatives ne s'opposent pas à la présence de représentants de la Fédération Nationale des Gardes Champêtres (FNGC) et du Syndicat National de l'Environnement de la Fédération Syndicale Unitaire (SNE-FSU), ces derniers ayant une expertise incontestable dans leurs champs de compétences, elles réprouvent unanimement la participation de représentants du Syndicat National des Policiers Municipaux (SNPM) au regard **de la non-représentativité de cette structure.**

Lorsque le 18 avril le secrétariat des Affaires Juridiques de l'Assemblée Nationale a informé, par mail, de cette audition, le Syndicat National des Policiers Municipaux était affilié à la fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière (SNPM-FO). Le 14 mai 2014, cette fédération a prononcé la désaffiliation de cette structure, qui a dès lors perdu toute représentativité.

Nous mesurons toute l'importance et la symbolique de l'invitation lancée par la mission aux policiers municipaux par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales mais nous ne pouvons tolérer de voir une fois de plus le SNPM, dégrader l'image des policiers municipaux, notamment dans une enceinte parlementaire, en présence de la presse et qui plus est en direct sur la chaîne parlementaire LCP.

Nous remercions le Président Blazy pour son invitation, mais comme nous l'en avons informé dès le vendredi 06 juin, aucune organisation représentative ne participera à cette table ronde. Nous considérons en effet, que si la mission est en droit d'entendre qui elle le souhaite, et tel est le cas pour cette association, cela ne se fera, ni avec notre caution, ni en notre présence. Nous considérons que notre profession mérite mieux que cela et que la présence de représentants du SNPM est incompatible avec notre audition.

Le Président Blazy, n'a visiblement pas souhaité tenir compte de nos arguments et a décidé de maintenir cette réunion en l'état. Nous avons unanimement décidé, sans entamer notre détermination et notre intérêt pour la profession de ne pas participer à cette table ronde dont nous ne manquerons pas de contester la représentativité. Les parlementaires ont adopté une Loi relative à la rénovation du dialogue social en 2010, qui réaffirme la représentativité issue des urnes, il est inconcevable que l'irrespect de cette Loi vienne de ceux-là même qui l'ont souhaité et approuvé.

En effet, en quoi l'avis d'une association qui n'a jamais obtenu de légitimité par les urnes, pourrait-il avoir de valeur auprès d'une mission parlementaire ??

Lorsque nous avons interrogé le Secrétariat de la mission d'information sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire sur la présence du SNPM, il nous a été répondu que le responsable de cette association avait souhaité participer à cette audition. Doit-on en déduire qu'il suffit de solliciter son audition par une mission parlementaire, pour l'obtenir, au risque de voir une multitude de groupuscule se revendiquer d'une quelconque représentativité.

Pour l'ensemble des organisations représentatives, ce genre de débat nécessite, si l'objectif est bien de lui attribuer une réelle valeur en termes de représentativité, que ces intervenants soient des représentants des syndicats représentatifs.

Le respect de la démocratie passe par le respect des organisations qui ont obtenu leur représentativité par les urnes.

C'est pourquoi, les organisations syndicales représentatives, qui œuvrent quotidiennement pour la défense des intérêts des policiers municipaux restent à la disposition des honorables parlementaires qui souhaitent connaître la position des policiers municipaux.

P.AOUSTIN
CGT

S. HAURE
CFDT Interco

P. LEFEVRE
C. LEVEILLE
FO Territoriaux

F. GOLFIER
FA-FPT

G. BONFILS
UNSA
Territoriaux

P. CARRE
Fnact - CFTC